



11194\*06

DIRECTION GÉNÉRALE  
DES FINANCES PUBLIQUES

Formulaire obligatoire

Décret n° 55-1350 du 14/10/1955, art. 39



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

T 62 161

N° 3233-SD  
(01-2020)  
@internet-DGFIP

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

N° de la demande : H 2

Déposée le : 03/01/2024

Références du dossier : 58

**Demande de renseignements  
pour la période à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1956**

à souscrire en **DEUX** exemplaires auprès du service de publicité foncière du lieu de situation des biens pour lesquels les renseignements sont demandés.  
(voir la notice n° 3241-NOT-SD d'aide au remplissage des demandes de renseignements hypothécaires et d'information sur les tarifs).

Service de publicité foncière :

BAYONNE

## IDENTIFICATION ET SIGNATURE DU DEMANDEUR

Identité<sup>1</sup> : JUSTES et ROZERON AgnèsAdresse : 477 Chemin du Valbasquet  
Villa 12  
06600 ANTIBESCourriel<sup>2</sup> : agnes.rozron@gmail.com

Téléphone : 0676521308

À ANTIBES, le 29/12/2023

Signature (obligatoire) :

## IDENTIFICATION DES PERSONNES (toute erreur ou imprécision dégage la responsabilité de l'État – art. 9 du décret du 04/01/1955 modifié).

Si le nombre de personnes est supérieur à trois, utiliser la feuille de suite.

N°	Personnes physiques : Nom (en majuscules)	Prénom(s) dans l'ordre de l'état civil	Date et lieu de naissance
	Personnes morales : Dénomination (en majuscules)	Siège social <sup>3</sup>	N° SIREN
1	JUSTES	RENÉ	18/10/1952
2			
3			

## DESIGNATION DES IMMEUBLES (toute erreur dégage la responsabilité de l'État – art. 8-1 et 9 du décret du 04/01/1955 modifié).

Si le nombre d'immeubles est supérieur à cinq, utiliser la feuille de suite.

N°	Commune (en majuscules) (arrondissement s'il y a lieu, rue et numéro)	Références cadastrales (préfixe s'il y a lieu, section et numéro)	Numéro de division volumétrique	Numéro de lot de copropriété
1	ARBONNE	BN 22		
2		23		
3				
4				
5				

## PÉRIODE DE DÉLIVRANCE

## CAS GÉNÉRAL

Période allant du 1<sup>er</sup> janvier 1956<sup>4</sup> à la date de mise à jour du fichier au jour de réception de la demande, pour les demandes portant uniquement sur des personnes, ou à la date de réception de la demande pour tout autre type de demande.

## CAS PARTICULIER

Vous souhaitez une période différente du cas général, veuillez préciser :

- le point de départ (date postérieure au 1<sup>er</sup> janvier 1956) : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

- le point d'arrivée, au plus tard le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ (uniquement pour les demandes relatives à une ou plusieurs personnes)

Pour une demande portant uniquement sur des immeubles, souhaitez-vous limiter la délivrance à l'information concernant le dernier propriétaire connu ?  (si oui, cochez la case)<sup>1</sup> Nom (en majuscules), prénom(s) ou dénomination sociale (en majuscules). <sup>2</sup> L'indication du courriel autorise l'administration à vous répondre par courriel.<sup>3</sup> Pour les associations ou syndicats, mentionner en outre, la date et le lieu de la déclaration ou du dépôt des statuts. <sup>4</sup> Ou date de rénovation du cadastre pour les demandes portant uniquement sur les immeubles.



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE  
BAYONNE 1**

**Demande de renseignements n ° 6404P03 2024H2 (37)  
déposée le 03/01/2024, par Madame JUSTES AGNES**

**Ref. dossier : hf justes**

**CERTIFICAT**

Le Service de la Publicité Foncière certifie le présent document(\*) qui contient les éléments suivants:

- Pour la période de publication du 01/01/1974 au 20/12/2023 (date de mise à jour fichier)  
 Il n'existe au fichier immobilier non informatisé que les seules formalités figurant sur les 2 faces de copies ci-jointes,  
 Il n'existe qu'1 formalité indiquée dans l'état réponse ci-joint,
- Le certificat de dépôt pour la période comprise entre la date de mise à jour du fichier immobilier informatisé et la date de dépôt de la demande :  
du 21/12/2023 au 03/01/2024 (date de dépôt de la demande)  
 Il n'existe aucune formalité indiquée au registre des dépôts concernant les immeubles requis.

A BAYONNE 1, le 05/01/2024

Pour le Service de la Publicité Foncière,  
Le comptable des finances publiques,  
Laurent CHAPPUIS

(\*) Le nombre de page(s) total figure en fin de document

Les dispositions des articles 38 à 43 de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès du Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement, un droit d'accès et un droit de rectification.



II --- IMMEUBLES RURAUX (suite)				A. --- MUTATIONS ET SERVITUDES ACTIVES (suite)			B. --- CHARGES, PRIVILEGES ET HYPOTHEQUES (suite)				
No du plan	Section	No du plan	Section	No du plan	Section	Immobiles	Dates, numéros et nature des formalités	Observations	Immobiles	Dates, numéros et nature des formalités	Observations
55		104		159					1	5/15 septembre 1993 Vol. 1993 P. 26366	
56		105		154						acte du 22 juillet 1993	
57		106		155						M <sup>rs</sup> GERANDE notaire à Mont de	
58		107		156						Morvan	
59		108		157						CONSTITUTION de servitudes de	
60		109		158						consolidation et de droits	
61		110		159						au profit du château sur la	
62		111		160						parcelle BN 82	
63		112		161							
64		113		162							
65		114		163							
66		115		164							
67		116		165							
68		117		166							
69		118		167							
70		119		168							
71		120		169							
72		121		170							
73		122		171							
74		123		172							
75		124		173							
76		125		174							
77		126		175							
78		127		176							
79		128		177							
80		129		178							
81		130		179							
82		131		180							
83		132		181							
84		133		182							
85		134		183							
86		135		184							
87		136		185							
88		137		186							
89		138		187							
90		139		188							
91		140		189							
92		141		190							
93		142		191							
94		143		192							
95		144		193							
96		145		194							
97		146		195							
98		147		196							
99		148		197							
100		149		198							
101		150		199							
102		151		200							
103		152									

52190

**RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1974 AU 20/12/2023**

<b>N° d'ordre : 1</b>	Date de dépôt : 29/12/2022	Référence d'enlissement : 6404P03 2022P17684	Date de l'acte : 22/12/2022
	Nature de l'acte : <b>DONATION-PARTAGE</b>		
	Rédacteur : <b>NOT YARZABAL / ST PEE SUR NIVELLE</b>		

*Disposition n° 1 de la formalité 6404P03 2022P17684/UD1 :*

<b>Disposant, Donateur</b>					
Numéro	Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité		
1	JUSTES		18/10/1952		
<b>Bénéficiaire, Donataire</b>					
Numéro	Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité		
2	JUSTES		31/01/1992		
3	JUSTES		31/08/1994		
<b>Immeubles</b>					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
tous	NI	ARBONNE	BN 22 à BN 23		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 360.000,00 EUR

Complément : Droits donnés : la nue propriété (bénéficiaires donataires chacun pour moitié),  
 Réserve d'usufruit avec réversion de l'usufruit au conjoint survivant MESA née le 04/07/1956 au décès du disposant.  
 Réserve du droit de retour au profit du disposant - Interdiction d'aliéner et d'hypothéquer.  
 Clause d'exclusion de communauté.

Dernière page de la réponse à la demande de renseignements qui comporte 4 pages y compris le certificat.



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE**

**BAYONNE 1**

**11 RUE VAUBAN**

**64100 BAYONNE**

**Téléphone : 0559446532**

**Télécopie : 0559446509**

**Mel. : [spte.bayonne@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:spte.bayonne@dgfip.finances.gouv.fr)**

Vous trouverez dans la présente transmission :

> Le récapitulatif des désignations des immeubles et des personnes requises ainsi que celles connues de Fiji pour la délivrance des formalités suivi d'un sommaire des formalités publiées et reportées.

> La réponse à votre demande de renseignements.



**FINANCES PUBLIQUES**

**Madame JUSTES AGNES  
477 CHEMIN DU VAL BOSQUET  
VILLA 12  
06600 ANTIBES**

Date : 05/01/2024

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N°**

**6404P03 2024H2**

PERIODE DE CERTIFICATION : du 01/01/1974 au 03/01/2024

**IMMEUBLES RETENUS POUR ETABLIR L'ETAT REPONSE**

Code	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
35	ARBONNE	BN 22 à BN 23		

**FORMALITES PUBLIEES**

**N° d'ordre : 1**

date de dépôt : 29/12/2022

références d'enlèvement :

**6404P03 2022P17684**

Date de l'acte : 22/12/2022

nature de l'acte : **DONATION+PARTAGE**



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

BAYONNE 1

ANNEXE ETAT REPONSE

Date :

05/01/2024

Demande de renseignements n° 6404P03 2024H2

IMMEUBLES RETENUS POUR ETABLIR L'ETAT REPONSE

Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot	Particularités
ARBONNE	BN 22 à BN 23			Actuel

